



CHASSEURS DE PARIS

n° 19 – été 2009

Lettre d'information aux chasseurs parisiens, adhérents de la FIC Paris – HSV

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne

En route pour une nouvelle saison de chasse

La nouvelle saison de chasse commence le 1^{er} juillet 2009 pour se terminer le 30 juin 2010. C'est donc avec votre validation 2008-2009 que vous pouvez encore chasser pendant le mois de juin.

Mais, dès à présent, les services de votre Fédération sont à votre disposition pour procéder à la validation de votre permis de chasser pour la nouvelle saison 2009-2010.

Pour cela, il vous faut procéder comme d'habitude :

- soit en retournant par courrier postal l'imprimé de demande de validation,
- soit en venant à notre guichet d'accueil au siège de la Fédération,
- soit par Internet en visitant notre site : www.chasseursdeparis.com .

Comme je vous l'ai annoncé dans nos deux dernières lettres d'information « Chasseurs de Paris », le coût total de la validation du permis de chasser national a sensiblement augmenté cette année sous le double effet de la « loi Poniowski » et des décisions de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Cette majoration est excessive et pour en limiter les effets, votre Fédération a décidé de vous offrir la police d'assurance responsabilité civile chasse qui est souscrite depuis plusieurs années auprès de la compagnie Gan Assurances.

L'objectif majeur de la FIC Paris-HSV est le développement de la chasse et du nombre de chasseurs, et non pas son enrichissement patrimonial. Je souhaite donc que cette contribution financière que nous vous offrons vous incite à rester fidèle à notre Fédération.

Je vous en remercie par avance et vous souhaite une excellente campagne 2009-2010 avec de beaux gibiers, dans des territoires d'une riche biodiversité.

Bien cordialement, en Saint-Hubert

Georges Dutruc-Rosset

Président de la FIC Paris-HSV

Un ministre avec les chasseurs

Le 17 mars, Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire a participé à l'assemblée générale de la FNC.

En accueillant le ministre, Charles-Henri de Ponchalon, président de la Fédération Nationale des Chasseurs, rappelait les préoccupations de tous les chasseurs : « Nous attendons une vraie politique pour la chasse et pas contre elle ! »

Présent à ce congrès, Georges Dutruc-Rosset, président de notre Fédération, notait avec intérêt certaines affirmations du ministre : « La chasse est un univers vital et compliqué... Il faut être capable en permanence de s'adapter à la situation et d'avoir des données objectives... Ce n'est pas parce que quelque chose est aujourd'hui protégé qu'il doit l'être deux ans ou trois ans après... Je suis ministre d'une chasse responsable... Il faut que vous ayez en permanence un interlocuteur de la ruralité proche de la chasse... Nous sommes, vous et moi, dans un univers de problèmes à résoudre... J'espère qu'on va faire ensemble des pas de géant dans un climat de confiance renouvelé ».

Pour valider son permis de chasser

Au siège de la FIC Paris-HSV, l'ensemble du dispositif de validation des permis de chasser pour la nouvelle saison 2009-2010 est opérationnel depuis le début du mois de juin.

Chaque chasseur a la possibilité de valider son permis de chasser :

- par courrier postal adressé à notre Fédération,
- par Internet en consultant notre site : www.chasseursdeparis.com ,
- en se rendant au siège de la FIC Paris-HSV : 58 avenue du Général Leclerc, à Boulogne-Billancourt, (métro : station « Billancourt » sur la ligne 9). [NB : Paiement par chèque ou espèces].

Les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse

Ouverture générale de la chasse du dimanche 27 septembre 2009 au dimanche 28 février 2010.

Pour l'ensemble de la France, les dates d'ouverture et de fermeture, par département et par type de gibier, seront disponibles dans le courant de l'été sur notre site : www.chasseursdeparis.com

Attention au faux permis

Au cours de la saison écoulée, notre Fédération a été confrontée par deux fois à un problème de faux permis de chasser pour lesquels leurs détenteurs cherchaient à obtenir une validation annuelle.

Ces faux permis (volet vert) ont-ils été acquis frauduleusement pour éviter de passer les épreuves de l'examen ou pour permettre l'achat légal (!) d'une arme de chasse ?

Quant à ce volet permanent de couleur verte du permis de chasser, « fatigué » pour les plus anciens par trente-cinq saisons de chasse, souvent défraîchi, parfois détérioré et totalement dépassé dans sa forme désuète et dans les informations contenues... ne serait-il pas temps de le remplacer par un document plus moderne, plus élégant, plus résistant et moins facilement falsifiable ?

Validations très tardives

Le guichet unique de notre Fédération ne ferme jamais et, au-delà de la clôture générale de la chasse, il est toujours disponible pour valider des permis de chasser.

En mars, deux chasseurs sont venus chercher une validation pour participer à des opérations de destruction et un autre chasseur avait besoin de cette validation pour acquérir une arme de chasse.

Au début du mois de juin, on attend comme chaque année la visite de deux autres chasseurs, Français expatriés en Extrême-Orient, qui demanderont à valider leur permis pour aller chasser le brocard en tir d'été avant la fin du mois donc avant la fin de la campagne 2008-2009 !

Question d'un chasseur de Paris

Le permis de chasser est-il valable s'il n'est pas validé ?

Le permis de chasser est matérialisé par un document permanent (double volet vert avec photo d'identité) qui doit être délivré en Préfecture, obligatoirement dans les deux années suivant la réussite à l'examen de ce permis. Une fois établi, le permis de chasser reste valable définitivement.

Mais, pour pouvoir chasser en toute légalité, le chasseur doit acquitter chaque année le paiement d'une validation annuelle. C'est à cette condition que le permis est validé.

Peut-on utiliser de l'éther pour se débarrasser d'une tique ?

Non. Il faut retirer la tique avec une pince à épiler ou une pince spéciale « à tiques » (vendue en pharmacie). Pincer la tique au niveau de la tête (et non du ventre) et tirer doucement jusqu'à ce que la tique se détache. Désinfecter avec soin après l'extraction. Attention à surveiller le point de morsure car la tique peut transmettre la maladie de Lyme. (Voir le site : www.tiquatac.org)

Une bonne assemblée générale

Bien que les chasseurs parisiens soient peu soucieux de participer à la vie associative de leur fédération, l'assemblée générale de la FIC Paris-HSV a connu cette année encore un intérêt renforcé. Plus de 400 pouvoirs avaient été adressés et 50 adhérents étaient présents.

Cette participation qui s'accroît régulièrement témoigne de la prise de conscience manifestée par les chasseurs face aux nombreux problèmes que connaît le monde de la chasse.

Cette rencontre en assemblée générale a permis aux participants de mieux connaître ce que notre Fédération fait pour ses adhérents, quels services elle leur apporte, quelles sont ses réalisations, quels sont ses projets, à quelles difficultés elle est confrontée. Autant de points sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir dans nos prochaines Lettres « Chasseurs de Paris ».

Futurs piégeurs en septembre et novembre

Que l'on soit ou non détenteur d'un permis de chasser, la pratique du piégeage exige d'être en possession d'un agrément de piégeur attestant de connaissances et de compétences particulières.

Pour répondre aux souhaits des adeptes de cette activité, notre Fédération organise plusieurs sessions de formation « agrément de piégeur ».

Les prochaines sont prévues les 19 et 20 septembre et les 5 et 6 décembre.

Le prix de cette formation sur deux jours est de 50 €. Il comprend les cours théoriques et pratiques, le guide du piégeur, les documents de piégeage et deux repas. (Information : tél 01 55 60 18 70).

Pour 2008, notre Fédération a formé 47 nouveaux piégeurs en 4 sessions avec la participation de l'Association des Piégeurs Agréés de Paris et de la Petite Couronne.

La passion du gibier d'eau, avec l'ACSIF

En apportant son soutien à l'Association des Chasseurs Sauvaginiers d'Île-de-France (ACSIF), notre Fédération contribue à l'organisation du stage annuel de découverte de la chasse au gibier d'eau, stage gratuit ouvert à tous les chasseurs parisiens.

Les membres de l'ACSIF qui craignaient que la reproduction du gibier d'eau ne soit compromise après un printemps 2008 humide et froid, ont noté dès septembre l'importance des mouvements migratoires. Mais, dans leur mémoire de sauvaginiers, la nuit du 16 au 17 novembre 2008 restera comme le plus beau de leur souvenir avec une exceptionnelle vague migratoire d'anatidés qui durant plus de six heures leur permit d'observer le passage quasi-continu de bandes d'oies cendrées et de canards.

« Ce phénomène magique et imprévisible de cette grande migration spontanée de centaine de milliers d'oiseaux du Nord vers le Sud, nous impose respect et humilité. » (Site : www.acsif.forumpro.fr)

Visite en Eure-et-Loir

Après avoir rendu visite à la FIC Paris-HSV en janvier dernier pour découvrir notre site de formation du Trou d'Enfer à Bailly (voir Lettre n° 18), Yves Geai président de la FDC d'Eure-et-Loir a reçu dans son département, le 7 avril, une délégation de notre Fédération.

Accueillis à Chenonville, au Centre d'initiation à la nature et aux activités cynégétiques dont ils ont pu apprécier le cadre et les installations, le président Georges Dutruc-Rosset, accompagné des administrateurs Joselyne Saison-Buisine, Jacques Reder et Yves Salmon, du directeur Didier Gavens, et des techniciens Anthony Isambert et Sylvain Nortier, ont suivi un exposé très instructif présenté par Bruno Lenfant, directeur de la Fédération d'Eure-et-Loir, sur la gestion du faisan sauvage pour laquelle cette fédération connaît des résultats remarquables.

Cette réunion s'est poursuivie sur le terrain avec la visite d'un territoire pilote et s'est achevée par un déjeuner qui a permis aux participants des deux fédérations d'échanger de larges propos sur leurs activités et sur la chasse en général.

Le prix du permis de chasser national : assurance comprise à Paris

Pour un adhérent de la FIC Paris-HSV validant en 2009 un permis de chasser national et optant pour une cotisation nationale grand gibier, le montant total à payer est de 377,71 € comprenant :

- la redevance cynégétique nationale annuelle (203,71 €), alimentant le budget de l'ONCFS,
- la redevance d'Etat (9 €), reversée au bénéfice de l'ONCFS et des « guichets uniques »,
- la cotisation fédérale (95 €), servant au fonctionnement de notre Fédération,

NB : le montant de cette cotisation a été imposé par la FNC en respect de la nouvelle loi exigeant un prix unique de cotisation fédérale pour tout chasseur validant un permis de chasser national.

Pour compenser l'augmentation de prix (de 67 à 95 €) notre Fédération a décidé pour cette année d'offrir la police d'assurance RC chasse à tous ses adhérents validant un permis de chasser national.

- la cotisation nationale grand gibier (70 €), participant au financement de la section prévention et indemnisation des dégâts de la FNC.

Nous étions au Salon à Rambouillet

Le dernier Salon de la Chasse de Rambouillet (27-30 mars) a connu un beau succès de fréquentation et il s'impose une fois encore comme le rendez-vous français de la communauté des chasseurs.

Parmi les 400 exposants représentant tous les domaines d'activité du monde de la chasse, les deux fédérations interdépartementales des chasseurs de la région parisienne, la FIC Paris-HSV et la FICEVY étaient présentes pour accueillir leurs adhérents et tous les visiteurs.

Pour répondre aux compliments comme aux critiques, notre Fédération tient à préciser qu'elle participe à ce salon comme n'importe quel autre exposant et qu'elle n'en est pas l'organisateur.

Site : www.salondelachassederambouillet.com .

A vous la parole : en dix lignes pour un libre propos

Vous êtes parisien et chasseur, vous êtes adhérent de la FIC Paris-HSV, vous souhaitez exprimer votre point de vue sur un aspect de la chasse : notre Lettre « Chasseurs de Paris » vous est ouverte.

Faites-nous part de votre opinion en dix lignes (1 000 signes), pas une de plus.

Nous envisagerons la possibilité de publier votre « libre propos » qui n'engagera que votre avis.

Libre propos d'un chasseur de Paris

Chasse et biodiversité

La chasse est longtemps apparue comme une activité légitime, une prérogative du propriétaire foncier. Elle doit aujourd'hui se justifier pour assurer sa pérennité. Plusieurs arguments de poids ont été présentés à cet effet : la tradition, la passion de l'acte de chasse, la régulation des espèces proliférantes ou nuisibles, la dimension économique... Un argument nouveau et difficilement contestable se développe en Europe, comme l'a démontré la toute récente réunion à Paris du Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier : la chasse est un instrument de gestion efficace de la biodiversité. Cette présentation scientifique et moderne de notre activité de loisir préférée doit nous rendre optimistes : il y a un futur pour la chasse, et terriblement responsables : ce futur nous devons le justifier au quotidien. Cela implique également des méthodes nouvelles de négociation avec les autres gestionnaires des espaces naturels, y compris les doctrinaires. En France, cela ne sera pas une partie de plaisir. *Philippe Waguet*

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne.

58 avenue du Général Leclerc – 92514 Boulogne Billancourt Cedex

tél. : 01 55 60 18 70 - fax : 01 55 60 07 15 - mél. : fdc75@chasseurdefrance.com

Internet : www.chasseursdeparis.com

« Chasseurs de Paris » - Rédaction : Jacques Reder, Georges Dutruc-Rosset, Didier Gavens.

ISSN 1775-8416